

MAIRIE DE LA CAVALERIE – 12230 LA CAVALERIE

ARRETE DU MAIRE N° 84/2026

**Réglementant la circulation et le stationnement Place de la mairie
CEREMONIE DU 8 MAI**

Le Maire de la Commune de LA CAVALERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment ses articles R 46, R 225 et R 417-6,

Vu l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation d'indication - Livre 1 - 4ème partie,

CONSIDERANT que la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 se tiendra le vendredi 8 mai 2026 à 11h00,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules ainsi que la desserte des immeubles riverains et qu'il appartient à l'autorité municipale de veiller au bon déroulement des réjouissances pour prévenir des accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 – Dans le cadre de l'organisation de la commémoration du 8 mai 1945, le stationnement de tout véhicule sera interdit du **vendredi 8 mai 2026, de 9h30 à 12 heures sur la Place de la Mairie**. Cet espace sera balisé par la pose de barrières par l'équipe technique de la Mairie de LA CAVALERIE.

ARTICLE 2 – La circulation sera interdite sur cette même zone le **vendredi 8 mai 2026 de 10h30 à 12h00**.

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux de la Commune de LA CAVALERIE.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire de la Commune de LA CAVALERIE, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Copie du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie,
- à l'équipe technique de la Mairie de LA CAVALERIE,

Fait à LA CAVALERIE, le 21 avril 2026


Le Maire
Nicolas MURET

